



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Février 2019



VILLE DE GUIPAVAS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019
&
PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2017-2020

LE PLAN DU DOCUMENT

PAGE DE GARDE

TABLE DES MATIERES

page : 1

INTRODUCTION

page : 2

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Pages : 3/4

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

- 1) Un contexte général de rigueur
- 2) Statistiques générales
- 3) Situation financière
- 4) Les orientations budgétaires par mission pour 2019

pages : 5/6

pages : 7/17

pages : 18/30

pages : 31/44

CONCLUSION

page : 45

INTRODUCTION

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du Budget ait lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. En application de cet article du CGCT, le document d'orientations budgétaires 2019 s'accompagne du projet de programme pluriannuel d'investissement pour la période 2017-2020.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluriannuelle. Mais, par-delà ses aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations municipales et leur impact sur la situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité.

L'architecture générale du rapport d'orientations budgétaires permet une lecture comparative avec les éditions des années antérieures, notamment pour les données statistiques et comprend une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Une gestion rigoureuse des crédits publics reste nécessaire afin de conserver une capacité d'investissement et d'assurer des services communaux de qualité sans augmentation de la fiscalité.

Le dynamisme de la commune reste un atout à préserver, en facilitant l'accueil et le développement des activités, tout en s'engageant au sein de Brest métropole et du Pays de Brest.

Avant de présenter la situation financière de la ville, il est rappelé le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les discussions budgétaires au titre de l'année 2019. Le rapport d'orientations budgétaires 2019 est donc organisé autour des quatre grandes parties suivantes :

- le contexte général,
- les données statistiques,
- l'analyse de la situation financière,
- les perspectives: orientations budgétaires pour 2019.

Afin d'inscrire ces éléments d'information et d'analyse dans une perspective pluriannuelle, le rapport d'orientations budgétaires 2019 est précédé du projet actualisé de programme pluriannuel d'investissement 2017-2020.

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Le total des investissements, hors remboursement du capital de la dette, s'élève au 31 décembre 2018 à 10 869 441 € et se décompose de la manière suivante : 2 873 661 € pour les investissements récurrents (entretien du patrimoine, acquisitions de matériel...) et de 7 995 780 € pour les projets. Les travaux seront impactés sur la période 2017/2020 de 657 960 € par les travaux obligatoires de mises aux normes en matière d'accessibilité.

A l'enveloppe budgétaire globale du Programme Pluriannuel d'Investissement, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette. Le niveau du remboursement du capital de la dette d'ici 2020 est conditionné par :

- l'encours de dette existant à ce jour : le remboursement de capital de 3 227 238,64 € pour la période 2017-2020
- les nouveaux emprunts sur la période 2017-2020

L'objectif de maîtrise des dépenses tient compte de deux contraintes qui n'existaient pas il y a encore quelques années :

- le poids d'une dette jeune (contractée pour l'essentiel entre 2011 et 2014) et toujours élevée,
- le cumul, depuis 2014, de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat s'élève au 31 décembre 2018 à 2 063 500 €.

Cette perte importante de recettes pèse lourdement sur le niveau d'épargne nette de la commune, donc sur l'autofinancement.

Par ailleurs, il faut noter que, par mesure de précaution, ce scénario n'intègre pas des recettes d'investissement potentielles qui, au stade actuel de la programmation, ne peuvent pas être calculées avec précision ni même garanties. Celles-ci seront systématiquement recherchées :

- les subventions d'équipement (département, Région, Etat, CAF, fonds européens...),
- les produits de cessions.

Ces recettes permettraient soit de réduire le recours à l'emprunt et d'accélérer le désendettement de la commune, soit de répondre à des besoins d'investissement complémentaires.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissement, détaillé ci-après, prend en compte à la fois de nouveaux équipements et des travaux d'amélioration des équipements existants.

Les projets pour des opérations de rénovation lourde et/ou d'amélioration des équipements existants seront priorisés, répondant à un objectif politique et tenant compte des capacités financières de la ville. Il sera recherché la rationalisation de l'usage des équipements, la recherche d'économies d'énergie, la mutualisation des utilisations afin de contenir autant que possible les surfaces du patrimoine communal, dans le souci de maîtriser ici aussi les dépenses de fonctionnement (énergie, eau, nettoyage) et l'amélioration de l'accessibilité.

PPI 2017 - 2020

ANNEES / réalisés-prévisionnels	AFFAIRES SCOLAIRES	MONTANT	AFFAIRES CULTURELLES	MONTANT	JEUNESSE - ENFANCE	MONTANT	SPORTS	MONTANT	DIVERS 0-20	MONTANT	TOTAL GLOBAL	TRVX RECUR-RENTS	TOTAL INVESTISSEMENT
2017 - montants réalisés							Salle J.Kergoat	618 730 €			618 730 €		
							Vest.Kerlaurent : solde	870 782 €			870 782 €		
							Vestiaires de Pontanné	12 016 €			12 016 €		
									Travaux accessibilité	16 000 €	16 000 €		
			0 €		0 €		0 €	1 501 528 €		16 000 €	1 517 528 €	695 819 €	2 213 346 €
2018 - montants réalisations (prévisionnels)									Travaux accessibilité	96 131 €	96 131 €		
									Réserv. Foncières	146 450 €	146 450 €		
							Salle tennis-M.O.	63 679 €			63 679 €		
							Salle J. Kergoat - 2e tranche	745 190 €			745 190 €		
							Toiture + isolation + éclair. Kerlaurent	35 510 €			35 510 €		
	Etude-proj. mutualisation Pergaud/Kérafur	5 316 €									5 316 €		
		5 316 €		0 €		0 €		844 378 €		242 581 €	1 092 275 €	495 002 €	1 587 278 €
2019 - montants prévisionnels							Salle de Tennis	1 000 000 €			1 000 000 €		
							City-stade	120 000 €			120 000 €		
							S. Jean Kergoat-solde	53 148 €			53 148 €		
							Toiture + isolation + éclair. Kerlaurent	500 000 €			500 000,00 €		
									Réserv. Foncières	254 000 €	254 000 €		
									Acquisition locaux Marin-transfert Serv. Techniques	600 000 €	600 000 €		
									Trvx accessibilité + report	334 109 €	334 109 €		
	Etude-projet mutualisation Pergaud/Kérafur	10 000 €					Etude faisabilité boulodrome-Coataudon	100 000 €			110 000 €		
	10 000 €		0 €		0 €		1 773 148 €		1 188 109 €	2 971 257 €	932 840 €	3 904 097 €	
2020 - montants prévisionnels									Toiture église	500 000 €	500 000,00 €		
							Salle de Tennis	1 000 000 €			1 000 000,00 €		
									Réserv. Foncières	200 000,00 €	200 000,00 €		
									Trvx accessibilité + report	214 720,00 €	214 720,00 €		
	Mutualisation Pergaud/Kérafur	500 000,00 €									500 000,00 €		
	500 000,00 €		0,00 €		0,00 €		1 000 000,00 €		914 720,00 €	2 414 720,00 €	750 000 €	3 164 720 €	
TOTAL		515 316 €		0 €		0,00 €		5 119 054 €		2 361 410 €	7 995 780 €		10 869 441 €

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

1) LE CONTEXTE GENERAL DE PREPARATION BUDGETAIRE

En premier lieu, il est important d'indiquer que le projet de loi de finances pour 2019 a été déposé le 24 septembre 2018 et que des ajustements ou des modifications peuvent encore intervenir d'ici son adoption définitive.

A. Un contexte économique plus contraint que prévu :

Le 20 septembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a communiqué les dernières perspectives économiques intermédiaires et a annoncé avoir revu à la baisse l'ensemble de prévisions économiques depuis mai 2018.

Ainsi la croissance mondiale devrait selon les prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) s'établir à 3,7% en 2018 et 2019. Les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'ensemble de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20 avec un décrochage plus marqué des pays dit à économie émergente.

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit intérieur brut qui devrait s'établir à +2% pour 2018 et +1,9% pour 2019.

En France, la croissance a été de +2,3% en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et +1,8% en 2019.

Les hypothèses d'élaboration du PLF 2019 sont de +1,7% pour le PIB, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019 soutenue par les prix du tabac et du pétrole.

Ces prévisions sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises et de la bonne santé économique de nos voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales et des tendances protectionnistes existantes.

La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed ou de l'aversion au risque.

B. La trajectoire des finances publiques :

Le Gouvernement prévoyait à l'article 3 du projet de loi de programmation une réduction du déficit public sur la période de programmation de 2,9 % en 2017 à 0,2 % du PIB en 2022, soit une baisse de 2,7 points de PIB en cinq ans et un retour à un quasi-équilibre budgétaire. Le déficit public 2017 a finalement été arrêté à 2.6% du PIB, celui de 2018 devrait être au même niveau. Le PLF 2019 s'est fixé pour objectif un déficit de 2,8% dont 0,9% serait attribué à la transformation du crédit d'impôt compétitivité en allègement (phénomène d'année « double »).

En application de cette politique, l'Etat a signé avec 228 collectivités (sur 322 identifiées initialement) des contrats visant à limiter la progression de leurs dépenses réelles à 1.2% en moyenne, ce seuil pouvant être apprécié à la hausse ou à la baisse suivant le contexte local.

C. Le devenir de la fiscalité locale :

La suppression de la taxe d'habitation

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce sera donc 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seront eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. Le coût global de l'opération est estimé à 20 milliards d'euros.

Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une **situation forte d'insécurité financière**, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

La suppression de la Taxe d'Habitation ayant été décidée pour faire suite à une promesse de campagne du Président Emmanuel Macron, celle-ci a été mise en œuvre unilatéralement sans s'inscrire dans une démarche globale de revue de la fiscalité locale.

Ainsi, le PLF 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement. Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificatives annoncé pour le premier semestre 2019.

A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le rapport de la mission Richard/Bur du printemps dernier et qui sont :

- Transfert de la part départementale de TFPB aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI (péréquation horizontale),
- Transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur dotées et sous dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdraient alors chacun leur pouvoir de taux. Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépens des communes ne peut être écarté.

La réforme de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB)

Ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1er janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux. Toutefois le Ministère de l'action et des comptes publics a indiqué dans une réponse ministérielle qu'aucune réforme des locaux d'habitation n'était à ce jour envisagée, le gouvernement l'estimant trop sensible. Les valeurs locatives utilisées pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière vont donc continuer de se baser sur des valeurs 1970.

D. Autres points notables :

A tous ces éléments, nous pouvons rajouter :

- L'impact du Protocole parcours, carrières et rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 et sera réactivé à compter de 2019,
- Le programme de suppression des taxes à « faibles rendements », le gouvernement a commencé à supprimer certaines taxes qu'il considère comme peu rentable, il a ainsi été un temps envisagé de supprimer la taxe sur les pylônes électriques dont bénéficient les communes.

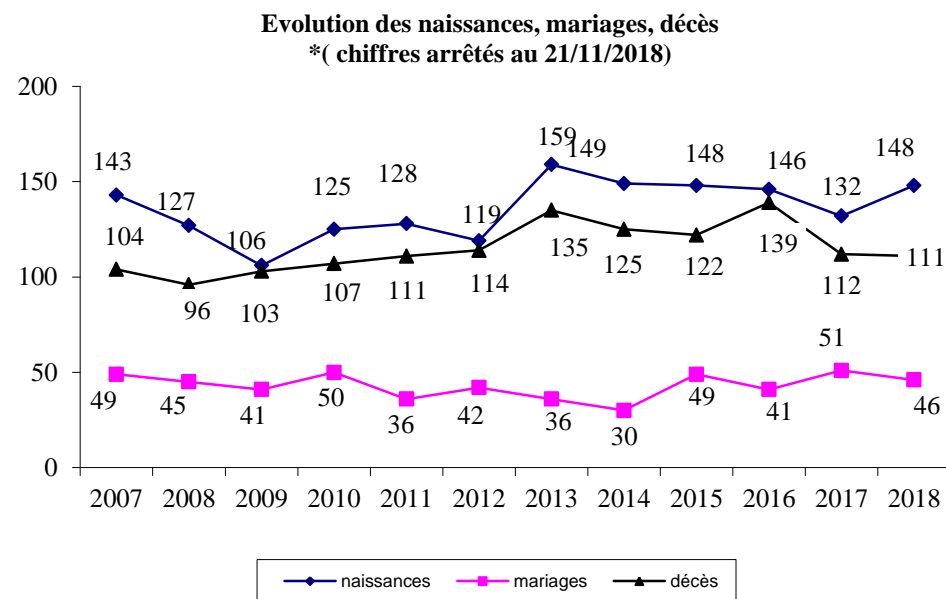
2) STATISTIQUES GENERALES

2-1) Etat civil	page 8
2-2) Urbanisme	pages 9/10
2-3) Vie Scolaire	pages 11/13
2-4) Ressources Humaines	page 14
2-5) Enfance – Jeunesse	pages 15/16
2-6) Vie Sociale	page 17

2-1 ETAT CIVIL

Démographie

ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	PACS	DECES
2007	143	49		104
2008	127	45		96
2009	106	41		103
2010	125	50		107
2011	128	36		111
2012	119	42		114
2013	159	36		135
2014	149	30		125
2015	148	49		122
2016	146	41		139
2017	132	51	8	112
2018	148	46	63	111

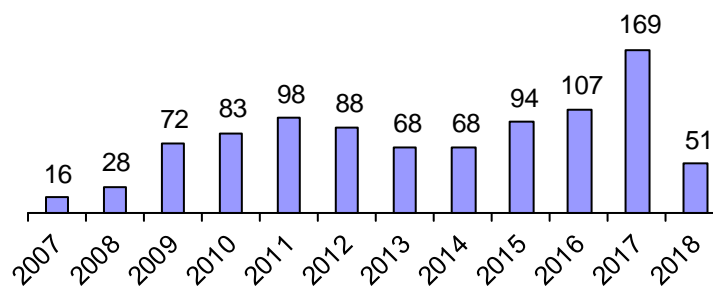


2-2 URBANISME

Permis de construire :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Habitations neuves	16	28	72	83	98	88	68	68	94	107	169	51
Modificatifs d'habitations	10	25	10	16	18	40	36	33	18	7	34	29
Extensions d'habitations	31	37	31	25	28	29	11	13	14	15	13	9
Rénovations d'habitations	-	1	2	0	2	2	4	4	7	2	2	6
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	34	23	21	36	26	28	14	19	38	39	30	24
TOTAUX	91	114	136	160	172	187	133	137	171	170	248	119

**Evolution des demandes de permis de
construire des habitations neuves**

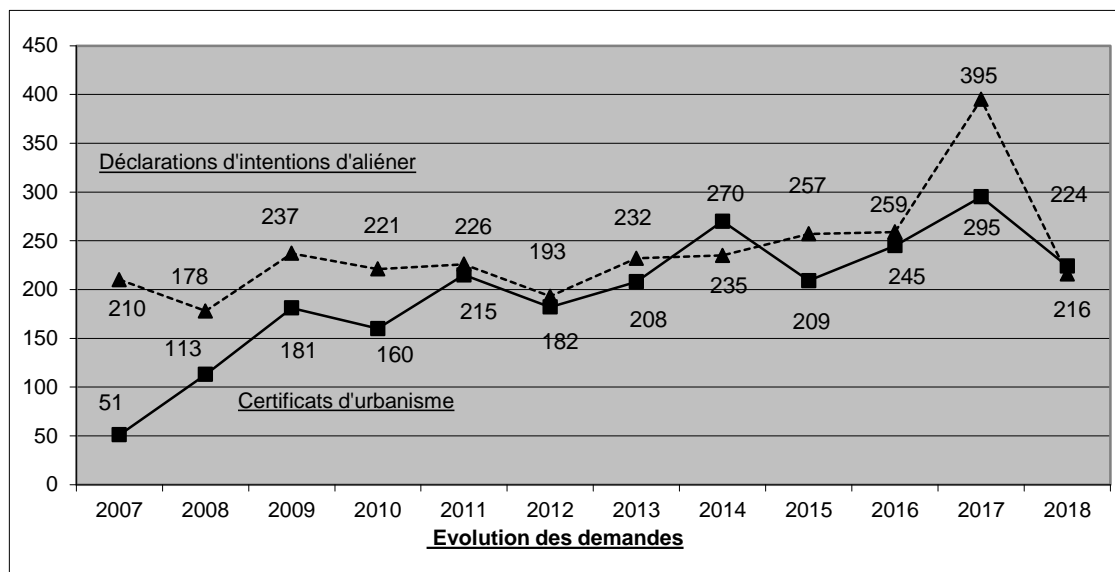


Certificats d'urbanisme

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
51	113	181	160	215	182	208	270	209	245	295	224

Déclarations d'intentions d'aliéner

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
210	178	237	221	226	193	232	235	257	259	395	216



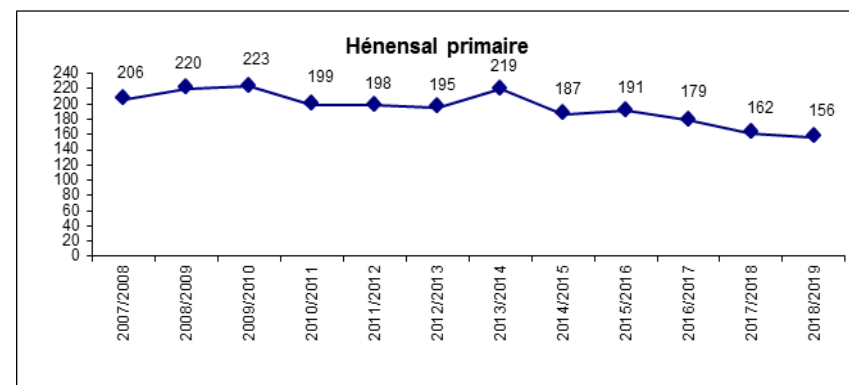
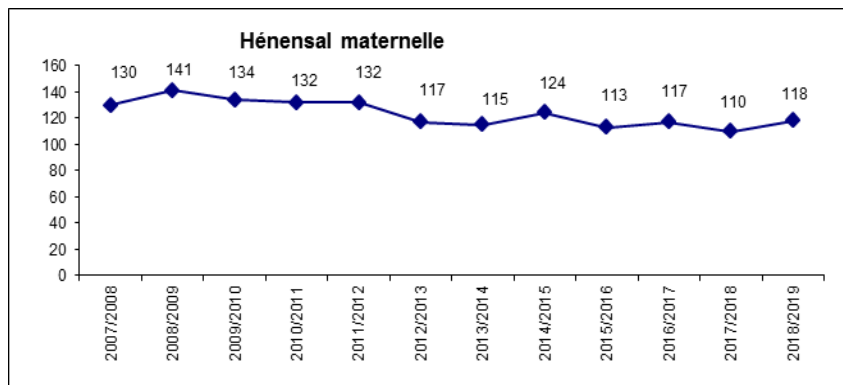
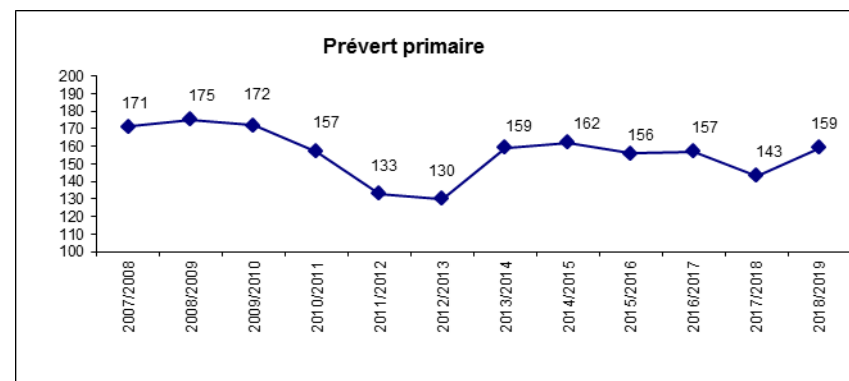
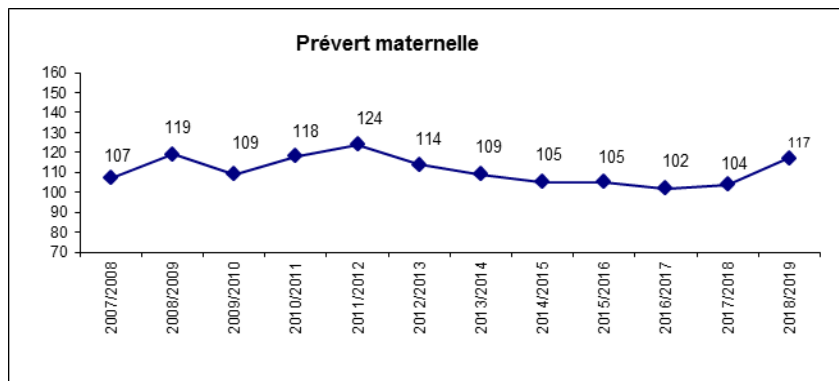
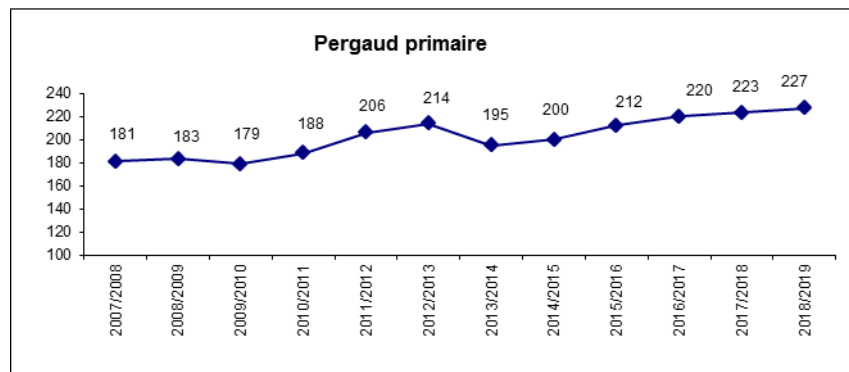
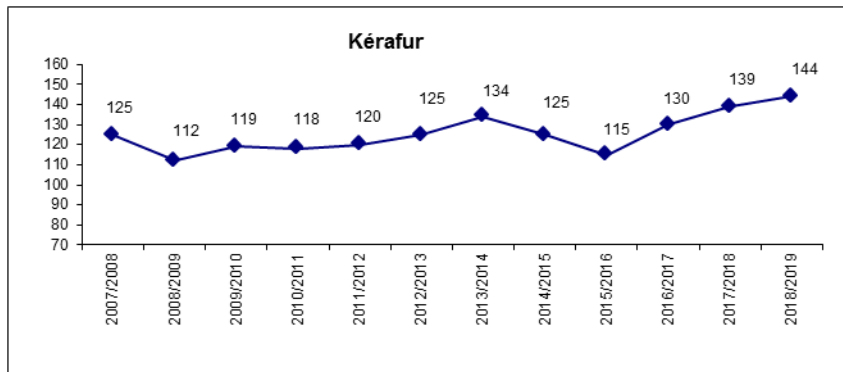
2-3 VIE SCOLAIRE

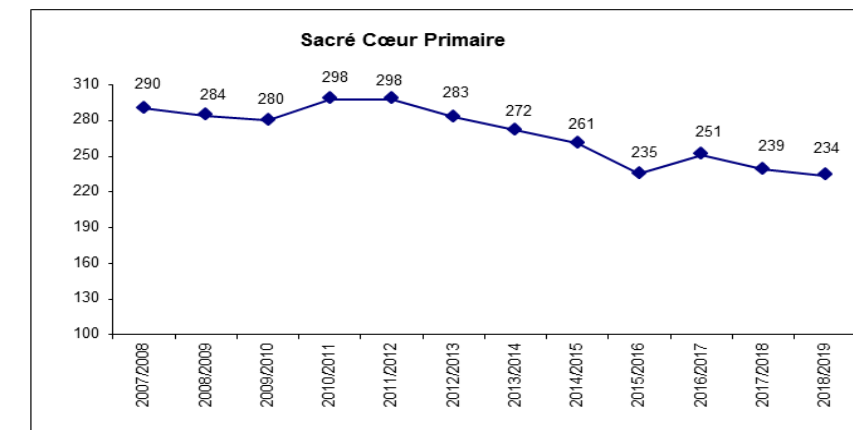
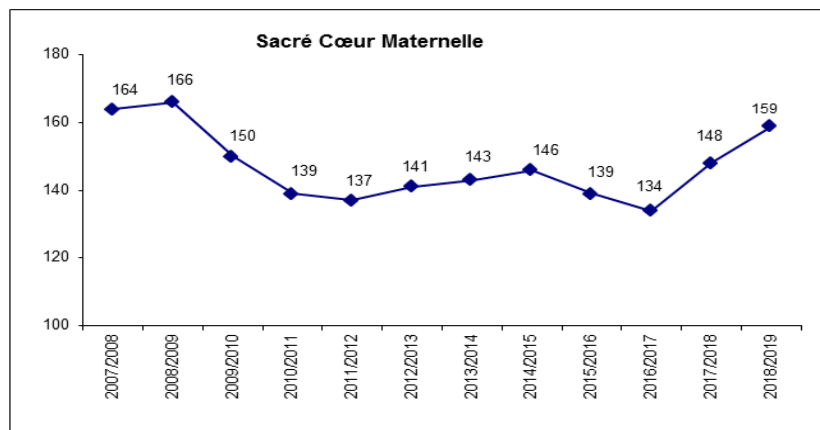
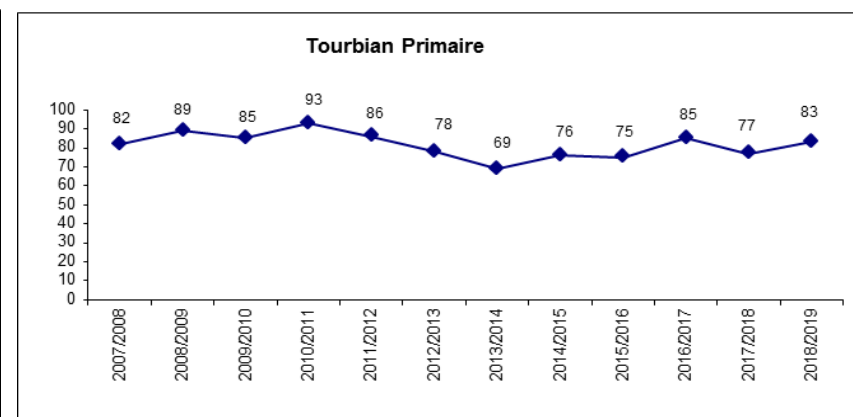
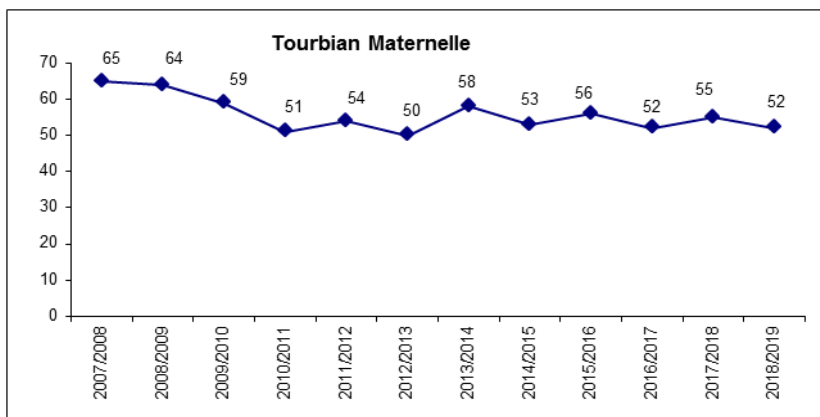
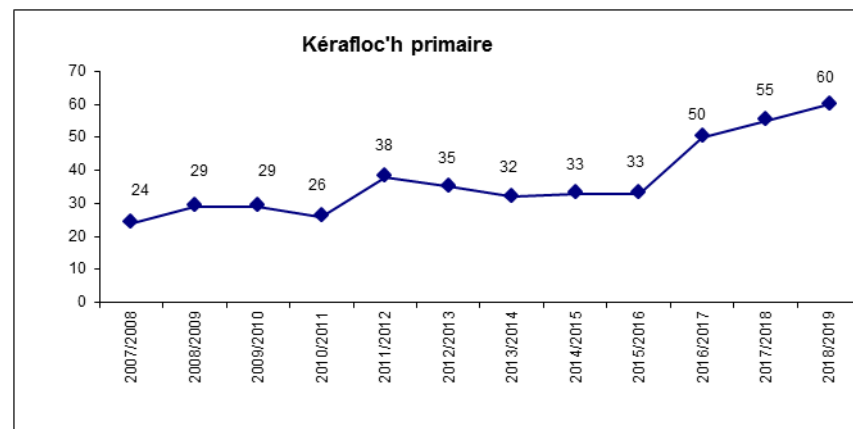
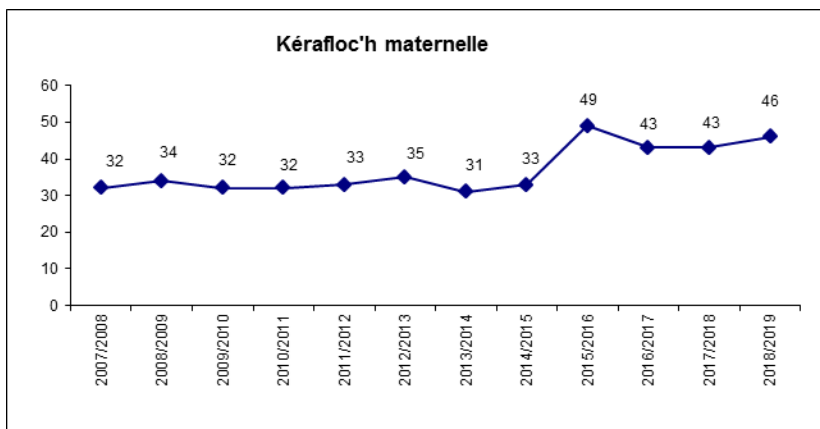
FREQUENTATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINES	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>
Pergaud Primaire	22610	160	22175	157	21449	153	22985	167	23795	171	24957	176	27930	201
Kérafur Maternelle	10740	76	11686	83	12453	89	11823	86	11634	84	12526	88	12132	87
Prévert Prim/Mat.	25639	182	25781	183	26367	188	26119	189	25418	183	25816	182	26633	192
GS Hénensal	30796	218	32097	228	31762	227	29399	213	27460	199	27930	197	27661	199
GS Kérafloc'h	6746	48	6358	45	6307	45	6945	50	9294	67	10540	74	11514	83
TOTAL REPAS	96 531	684	98 097	696	98 338	702	97 271	705	97 602	704	101 769	717	105 870	762

GARDERIES	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>
Pergaud Primaire	2293	3675	2725	3463	2713	4000	2787	4773	2424	4620	2624	5167	2672	5911
Kérafur Maternelle	2535	3578	2861	3736	2267	4273	1568	5251	1712	4214	1719	3807	1919	4009
Prévert Maternelle	2579	3634	2937	4001	2946	3791	2604	4123	2622	3592	3013	3635	3237	3754
Prévert Primaire	3288	4120	4009	4338	4331	6242	4450	5173	4385	4906	4668	5141	4978	5831
Hénensal	3410	4033	4310	5729	4096	5861	4410	8382	4963	7157	5106	6870	5473	6986
Kérafloc'h	2204	2160	2461	2365	2584	3632	2482	3997	2398	3560	2547	4117	3165	4669
TOTAL	16 309	21 200	19 303	23 632	18 937	27 799	18301	31699	18504	28049	19677	28737	21444	31160

Les effectifs scolaires





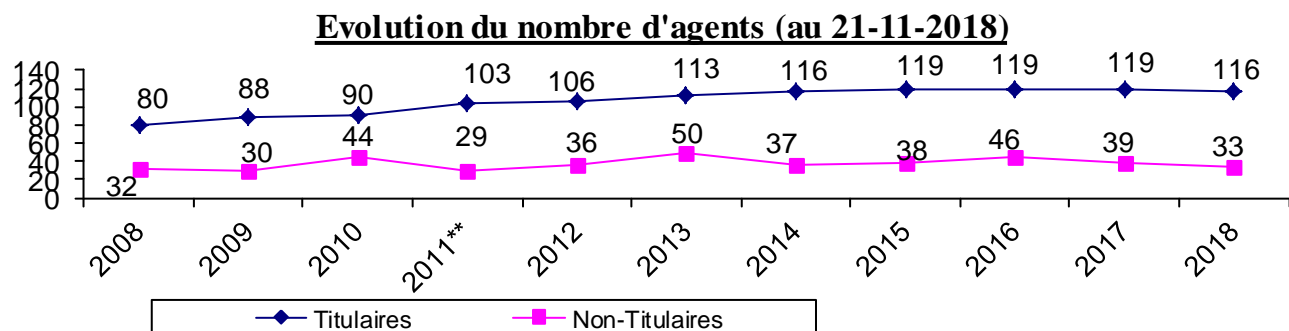
2-4 RESSOURCES HUMAINES

Temps de travail d'un ETP : 35 h/semaine

	2008	2009	2010	2011*	2012	2013 Effectifs / ETP	2014 Effectifs / ETP	2015 Effectifs / ETP	2016** Effectifs / ETP	2017 Effectifs / ETP	2018 Effectifs / ETP
Titulaires	80	88	90	103	106	113/104	116/107	119/111	119/112,79	120/112,91	116/109,68
Non-Titulaires	32	30	44	29	36	50/31	37/24	38/23	46/27,55	39/20,74	33/16,53
Emplois aidés/apprentis	0	1	0	0	0	3/3	3/3	3/3	1/1	1/1	0/0
TOTAL	112	119	134	132	142	166/138	156/134	159/135	166/141,34	160/134,65	149/126,21

* Titularisation personnel Maison de l'Enfance au 01-01-2011

** En 2016, la différence des ETP non-titulaires s'explique par les nombreux remplacements de titulaires en maladie.



2-5 ENFANCE – JEUNESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total enfants	742	781	681	668	708	730	774	744
Enfants – de 6 ans	434	311	371	348	339	369	397	464

Maison des Jeunes / Pré-Ados

Nombre de jeunes accueillis	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	298	323	301	268	260	256	194	138

Eveil sportif

Année	Centre Ville					*Coataudon				Total
	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	Total	5 ans	6 ans	7 ans	Total	
2011	-	35	22	0	57	19	13	3	35	92
2012	-	30	20	6	56	20	12	2	34	90
2013	-	36	22	4	62	-	-	-	-	-
2014	-	41	17	3	61	-	-	-	-	-
2015	-	43	9	1	53	-	-	-	-	-
2016	-	26	26	4	56	-	-	-	-	-
2017	16	40	14	-	70					
2018	22	33	10	-	65					

*il n'y a plus de séance à Coataudon

Les mercredis du sport

Année	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	Total
2018	8	8	6	5	7	3	2	39

Accompagnement scolaire

Groupes scolaires	NOMBRE D'ENFANTS DIFFERENTS					
	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
GS Prévert	30	21	20	18	22	18
GS Pergaud	17	13	19	9	12	13
GS Kérafloc'h	9	5	9	11	9	8
GS Hénensal	20	18	23	18	17	11
TOTAL	76	57	62	56	60	50
Nombre bénévoles	17	17	17	18	16	17
Nombre animateurs	6	7	8	8	8	6

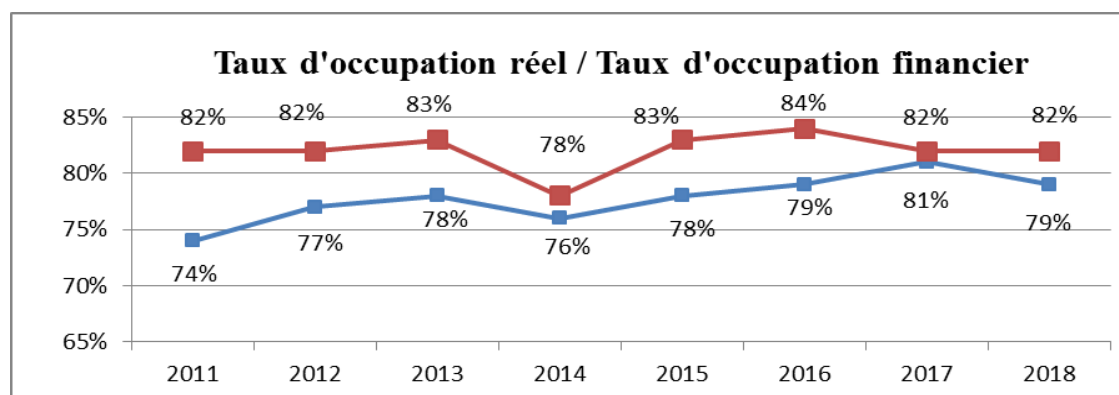
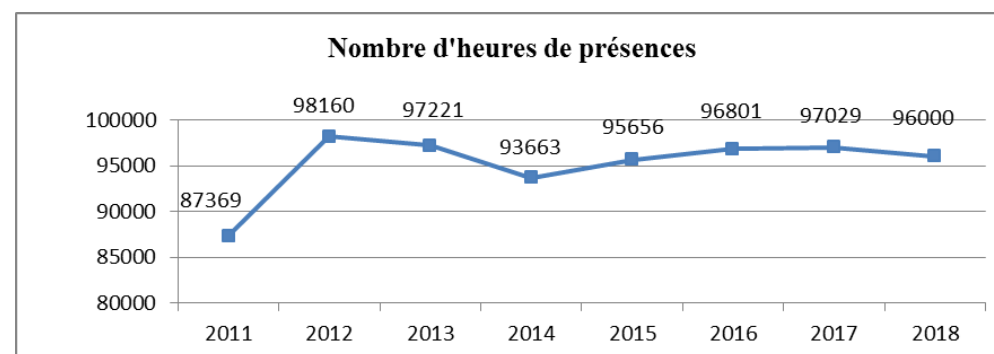
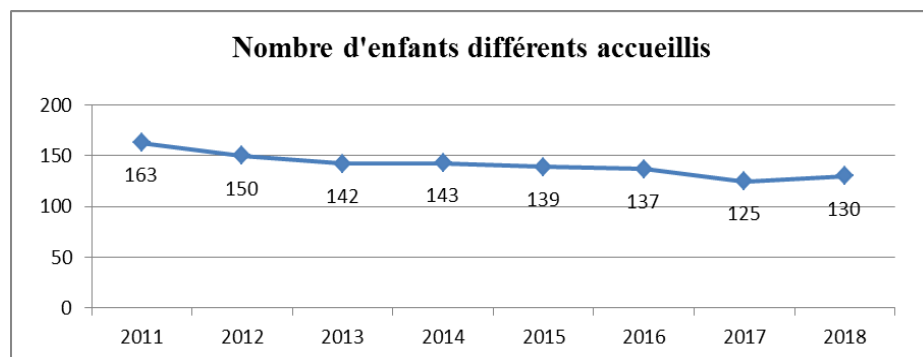
Temps d'accueil périscolaire

	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.
enfants scolarisés	367	596	382	592	392	606	383	599
enfants participant	296	557	317	557	332	565	336	585
Taux fréquentation - %	80,60	93,50	82,98	94,09	84,72	93,20	87,7	97,6
Taux d'encadrement (animateur/enfants)	11	16	10,5	16,3	10,7	16,7	11,3	16,9
animateurs diff.	43		44		44		44	
Temps d'activités/semaine	3 h		3 h		3 h		3 h	

Maison de l'Enfance

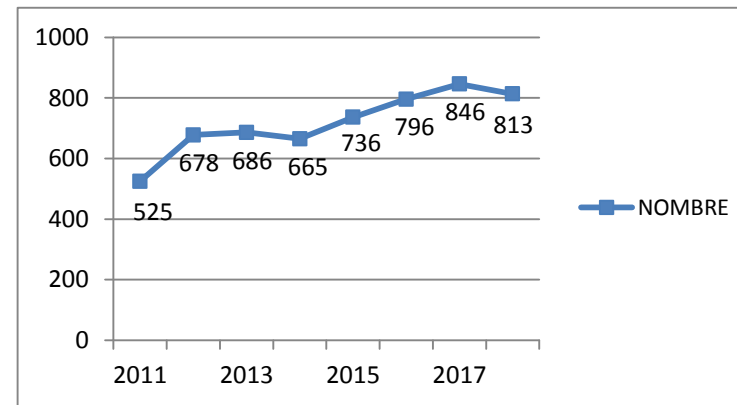
- Municipalisation au 1er janvier 2008 (24 places)
- Augmentation de la capacité d'accueil :
 - 51 places au 1^{er} septembre 2010
 - 57 places au 1^{er} septembre 2011

FREQUENTATION	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'enfants accueillis	163	150	142	143	139	137	125	130
Taux d'occupation réel (en %)	74	76.6	77.6	76	78	79	81	79
Nombre d'heures de présence	87369	98160	97221	93663	95656	96801	97029	96000
Taux d'occupation financier (%)	81.16	81.62	82.52	78	83	84	82	82

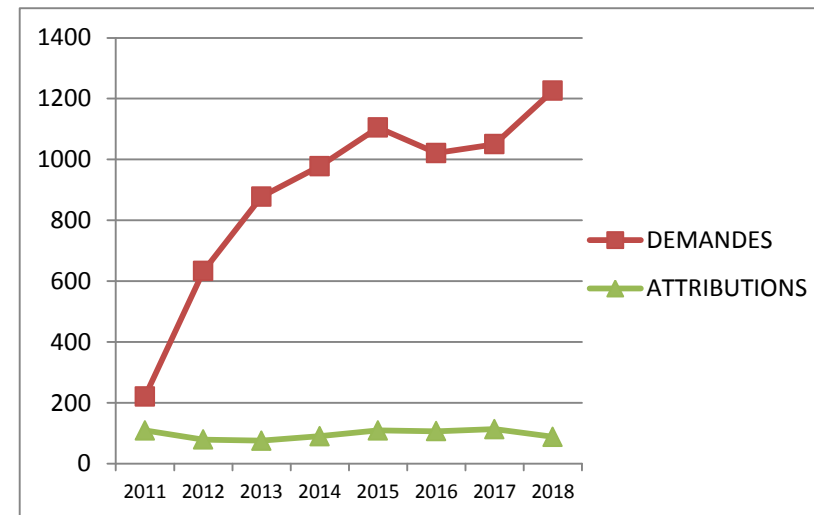


2-6 VIE SOCIALE

DEMANDEURS D'EMPLOI	
Année	Nombre
2011	525
2012	678
2013	686
2014	665
2015	736
2016	796
2017	846
2018	813



DEMANDES DE LOGEMENTS		
Année	Demandes	Attributions
2011	220	109
2012	633	79
2013	878 /600 /90	75
2014	978/688/115	90
2015	1105/771/106	109
2016	1021/729/116	106
2017	1050/782/99	113
2018	1226/882/137	88



Commentaire : * 1226: nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 882 habitants de Brest métropole et 137 Guipavasiens

L'année 2018 montre une baisse des demandeurs d'emploi sur la commune. Les demandes de logements sont en nette augmentation tandis que les attributions sont inférieures à 2016 et 2017.

3) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3-1) Epargne et autofinancement	pages 19/20
3-2) Dette	pages 21/22
3-3) Dépenses de personnel	page 23
3-4) Evolution des dépenses et des effectifs	page 24
3-5) Fiscalité	pages 25/28
3-6) Ratios budgétaires	page 29
3-7) Dotations	Page 30

3-1 EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence, sur la période 2006-2018, les grandes tendances d'évolution des recettes et des dépenses ainsi que des grands équilibres fondamentaux, au travers de l'étude des principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net, endettement.

EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT (K€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
(1) RRF = recettes réelles de fonctionnement													
(2) DRF = dépenses réelles de fonctionnement													
*Prévisionnel au 20-11-2017													
RRF ⁽¹⁾ (hors intérêts récupérables)	7 505	**9466	8595	9068	9872	10479	11330	11622	12148	12283	12025	12 492	13 290
moins DRF ⁽²⁾ (hors intérêts)	5 941	6347	7248	7728	8043	8718	9096	9927	10334	10417	10258	10 718	10 529
= Epargne de Gestion	1 564	3 119	1 347	1 340	1 829	1 761	2 234	1 695	1 814	1 866	1 767	1 774	2 761
- intérêts	78	79	69	107	148	157	172	263	373	362	332	304	284
= Epargne Brute	1 486	3040	1278	1233	1680	1604	2062	1432	1441	1504	1435	1 470	2 477
- capital	291	302	261	320	372	331	382	505	739	795	801	763	797
= Epargne Nette ou Autofinancement	1 195	2738	1016	912	1307	1273	1680	927	702	709	634	707	1 680

En 2007, l'Epargne Nette tient compte de la vente à la société SNC ALTA CRP Guipavas de plusieurs terrains pour une valeur de 1 504 569 €.

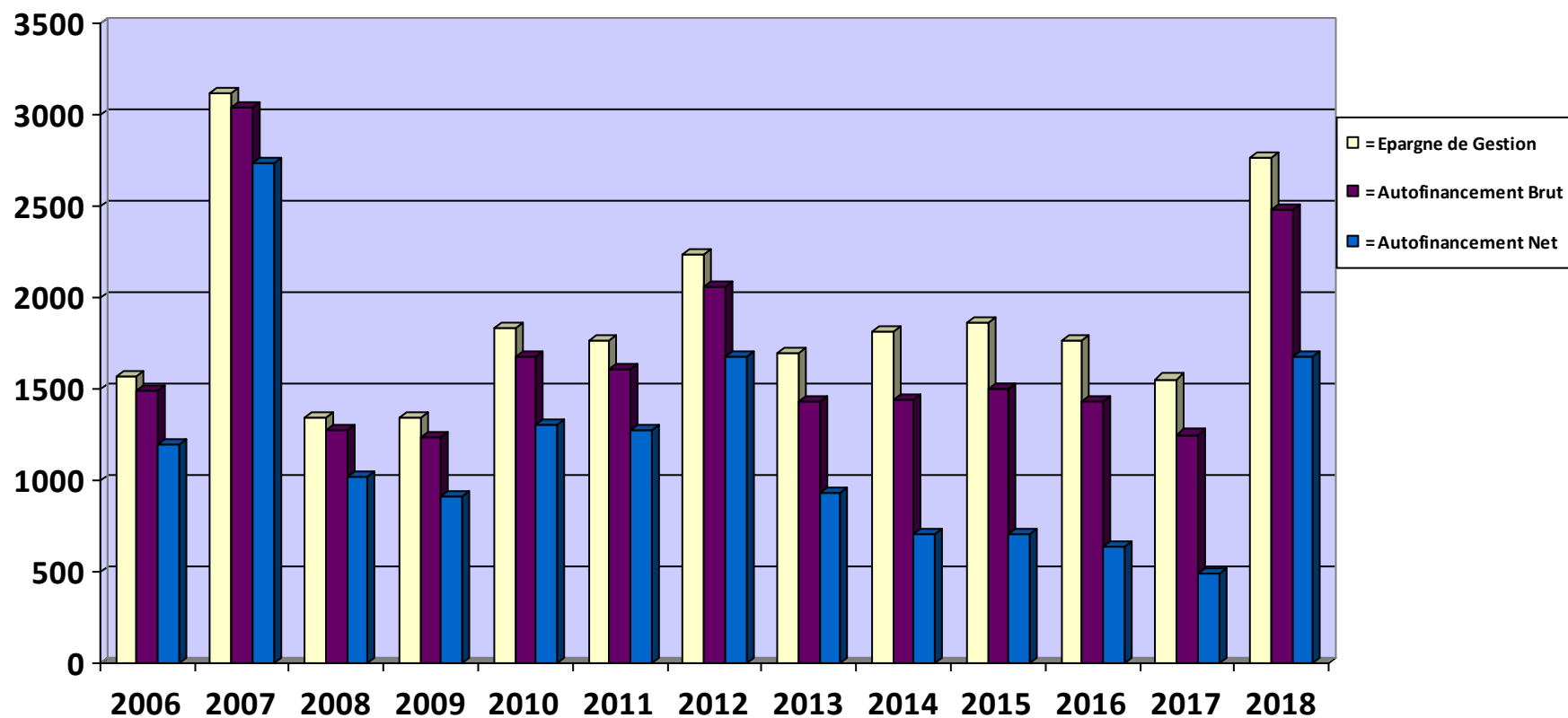
En 2018, deux budgets annexes ont été créés pour la réalisation de deux lotissements communaux. Il s'agit du lotissement rue Olympe de Gouges (4 lots) et du lotissement du Menhir situé rue Marie Curie. Avant de procéder au règlement des divers travaux d'aménagement sur ces budgets, le budget principal de la commune doit leur transférer et donc leur vendre les terrains. C'est pourquoi, le budget principal est impacté par un montant de 735 996,46 € en recettes réelles de fonctionnement et majoré d'autant l'épargne nette prévisionnelle. Il est à noter que la présentation des résultats n'est pas agrégée avec les budgets annexes qui seront développés lors du vote des comptes administratifs 2018.

Ainsi, l'épargne de gestion pour 2018, correspondant au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, est égale à 2 761 153,69 €, ce qui représente 20,78 % des produits réels de fonctionnement.

L'épargne brute, obtenue à partir de l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette, est égale à 2 477 447,37 €, soit 18,64 % des produits de fonctionnement.

L'épargne nette ou **capacité d'autofinancement**, obtenue à partir de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette, représente le volume dégagé sur la section de fonctionnement pour le financement de l'investissement. Elle s'élève en 2018 à 1 680 870,01 €. Ce résultat tient compte des écritures de cessions pour les budgets annexes. Pour rappel, la baisse cumulée de la DGF (2 427 150 € depuis 2011 et 2 063 500 € depuis 2014).

EVOLUTION COMPAREE
DE
L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'AUTOFINANCEMENT(K€)



3-2 DETTE

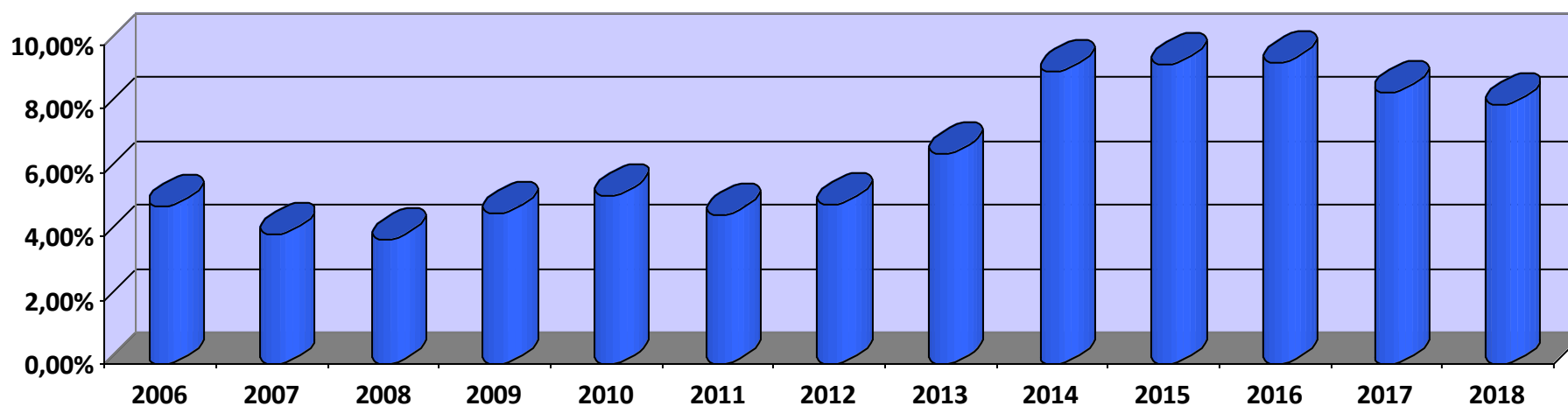
EVOLUTION DE L'ANNUITE (EN K€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ANNUITE	369	383	333	428	521	488	554	768	1112	1157	1 133	1 067	1 080
DONT INTERETS	77	80	72	107	148	158	172	263	373	362	332	304	284
DONT CAPITAL	292	303	261	321	372	330	382	505	739	795	801	763	796
% Annuité/RRF	4,93 %	4,05 %	3,88 %	4,72 %	5,28 %	4,66 %	4,89 %	6,61%	9,15%	9,42%	9,43%	8,54	8,13

L'encours estimé de la dette au 31 décembre 2018 est de 7 812 527.05 €. Le montant de l'annuité s'élève à 1 080 283,68 € dont 796 577,36 € de capital et 283 706,32 € d'intérêts et représente 8,13 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice, contre 8,54 % au 31 décembre 2017.

RAPPEL : Les recettes réelles de fonctionnement tiennent compte des écritures de cessions aux budgets annexes lotissements.

ANNUITE/RRF



RATIO DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

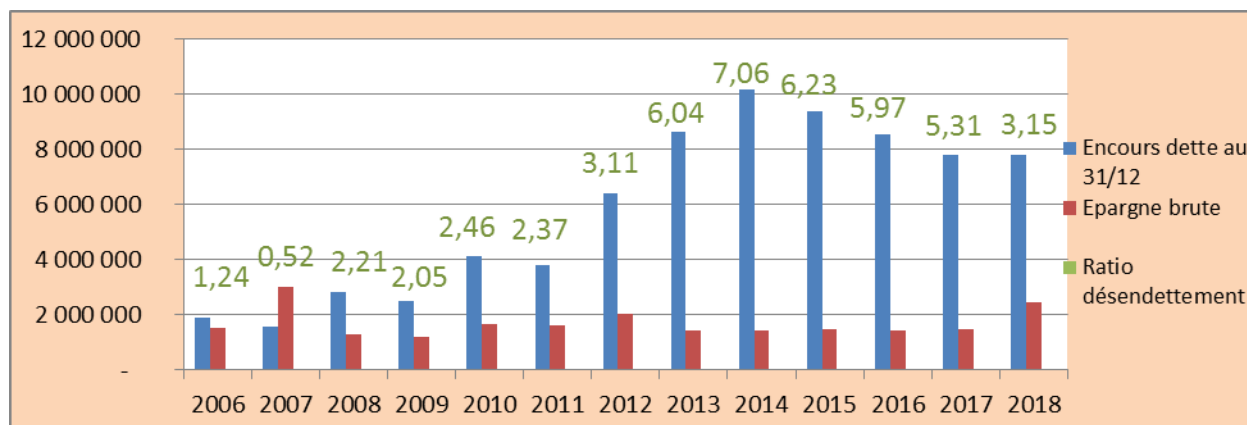
La commune a emprunté au mois de juin 2018 un montant de 800 000 € pour les travaux d'investissement en cours et notamment pour la rénovation de la salle Jean Kergoat. Du fait du remboursement annuel du capital, l'encours reste sensiblement le même et s'élèvera donc à 7 812 527.05 €. La section de fonctionnement est également maîtrisée. Deux budgets annexes ont été créés pour la réalisation de deux lotissements communaux. Les travaux ayant démarrés en 2018, les écritures de cessions vers ces budgets annexes impactent grandement les recettes réelles de fonctionnement pour un montant de 735 996.46 € et par voie de conséquence le ratio de désendettement. A ce jour, un terrain est effectivement vendu pour un montant de 104 000 € et un deuxième est réservé sur le lotissement Olympe de Gouges. Le ratio réel sur le budget principal s'élève donc au 20 novembre 2018 à 3,15 années et, sans tenir compte des écritures anticipées de vente des terrains, s'élèveraient à 4,3 années, soit une amélioration par rapport à 2017.

RAPPEL : En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent un montant de 168 000 € comme provision pour recette incertaine (titre de 2014 d'un même montant). Ces écritures ont été apurées sur l'exercice 2017 en recette et en dépenses.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue donc comme suit :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours dette au 31/12	1 882 879	1 580 037	2 818 604	2 497 825	4 125 419	3 794 876	6 413 006	8 658 257	10 168 892	9 373 697	8 572 433	7 809 104	7 812 527
Epargne brute	1 519 068	3 038 528	1 275 076	1 219 848	1 676 391	1 603 718	2 062 550	1 432 769	1 441 032	1 503 862	1 435 015	1 470 391	2 477 447
Ratio désendettement - années	1,24	0,52	2,21	2,05	2,46	2,36	3,11	6,04	7,06	6,23	5,97	5,31	3,15
Ann. dette/Epargne Gestion-%	23,15	12,29	24,76	32,24	28,55	27,72	24,78	45,27	61,31	62,03	64,14	60,15	39,12

EVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT



3-3 DEPENSES DE PERSONNEL

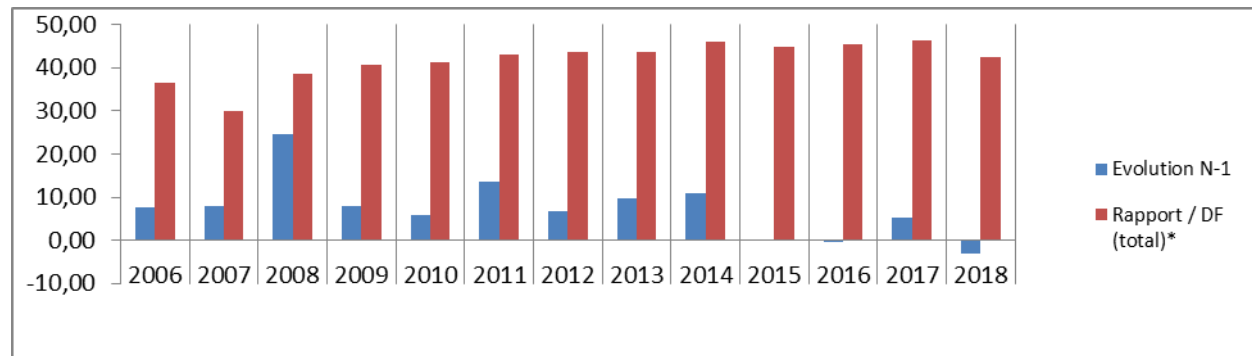
Les charges de personnel représentent pour 2018 un montant prévisionnel réalisé de 5 313 000 €, soit 42,48 % des charges de fonctionnement. Ce montant tient compte en partie de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires depuis la rentrée 2018-2019. Pour rappel, le montant prévisionnel budgété était de 5 519 100 €. Pour les années 2019 et suivantes, l'objectif est de stabiliser les effectifs, ainsi que la masse salariale. Les revalorisations indiciaires liées au PPCR, interrompues en 2018, se poursuivront à compter du 1^{er} janvier 2019.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en K€)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FRAIS DE PERSONNEL (moins remboursements)	2 263	2 439	3 037	3 276	3 472	3 942	4 213	4 623	5 131	5 132	5 106	5 376	5 212
Evolution	7,71 %	7,78 %	24,52 %	7,87 %	5,98 %	13,54 %	6,87 %	9,73 %	10,99 %	0,03 %	- 0,51 %	5,29 %	-3,05
<u>% des Dépenses totales de Fonctionnement</u>	36,51%	30,05%	38,71%	40,74%	41,33%	42,97%	43,55%	43,76%	45,94%	44,89%	45,39%	46,21%	42,48%

Le % des dépenses de personnel est calculé sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les taux indiqués par la Chambre régionale des comptes sont quant à eux basés sur les chapitres 011- 012 (moins les remboursements) - 65 et 66.

2008 : Municipalisation de la mini-crèche au 1^{er} janvier 2008 (11 agents) // **2010** : ouverture de la Maison de l'Enfance en mai et augmentation de la capacité d'accueil en septembre // **2011** : Maison de l'Enfance : année complète // **2013** : 8 agents affectés à l'Awena en cours d'année (dont 7 créations de postes) et mise en place à la rentrée scolaire 2013/2014 des Temps d'accueil Périscolaire (4 mois) // **2014** : Effectifs en année pleine pour l'Awena et les Temps d'Accueil Périscolaire (avec une réorganisation à la rentrée scolaire de septembre) et revalorisation du régime indemnitaire // **2015** : titularisation des encadrants TAP // **2016** : stabilisation // **2017** : Mise en place du PPCR // **2018** : Arrêt des Temps d'activités périscolaires à la rentrée scolaire 2018-2019



3-4 EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DES EFFECTIFS

Dépenses réelles fonctionnement	BP 2016 + DM	CA 2016	% réal.	BP 2017 + DM	% évolution BP N-1	CA 2017	% réal.	% évolution réal.	BP 2018 + DM	% évoluti on BP N-1	Pré-CA 2018	% réal.	% évolution réal.	BP 2019 prévisionnel	% évolut. BP N-1
011- Charges à caractère général	2 644 750	2 469 491,43	93,37	2 662 180	0,66	2 481 101,59	93,20	0,47	2 738 675	2,87	2 629 451	96,01	5,98	2 800 000	2,24
012-Charges de personnel et frais assimilés	5 436 536	5 244 934,04	96,48	5 597 700	2,96	5 434 047,36	97,08	3,61	5 519 100	-1,40	5 313 000	96,27	-2,23	5 210 000	-5,60
014-Atténuations de produits	1 651 969	1 651 969,00	100,00	1 666 206	0,86	1 666 206,00	100,00	0,86	1 648 900	-1,04	1 648 620	99,98	-1,06	1 648 620	-0,02
65-Autres charges de gestion courante	923 810	882 022,99	95,48	991 600	7,34	953 577,83	96,17	8,11	951 800	-4,01	932 000	97,92	-2,26	962 000	1,07
66-Charges financières	340250	328 611,49	96,58	330 658	-2,82	300 612,75	90,91	-8,52	290 015	-12,29	280 729	96,80	-6,61	280 000	-3,45
67-Charges exceptionnelles*	12 210	9 156,33	74,99	191 656	1469,66	182 675,12	95,31	1895,07	12 910	-93,26	6 200	48,02	-96,61	13 000	0,70
TOTAL	11 009 525	10 586 185,28	96,15	11 440 000	3,91	11 018 220,65	96,31	4,08	11 161 400	-2,44	10 810 000	96,85	-1,89	10 913 620	-2,22

La projection des réalisations pour 2018 laisse apparaître une tendance à la baisse des dépenses de fonctionnement. La prévision pour 2019, selon les éléments connus à ce jour tient compte au chapitre 011 de l'évolution du coût des consommations d'énergie et au chapitre 012 de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires depuis la fin de l'année scolaire 2017/2018. Globalement, le budget prévisionnel 2019, s'inscrit dans la continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. En 2017, le chapitre 67 intègre une écriture de régularisation pour un montant de 168 000 €.

EVOLUTION DU PERSONNEL

	01/01/2016	01/11/2017	01/11/2018
Catégorie A	6	8	7
Catégorie B	15	15	14
Catégorie C	98	97	94
TOTAL	119	120	115

3-5 FISCALITE

Le produit fiscal à percevoir par la commune en 2018 s'élève au 20 novembre 2018 à 8 169 271 € au titre des impôts ménages et 403 195 € au titre des diverses compensations correspondantes.

BASES ET TAUX D'IMPOSITION

BASES (K€)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TAXE HABITATION	13 184	13 616	14 130	14638	14847	16489	17353	18186	18514	19649	19329	19863	20355
FONCIER BATI	11 669	12 202	12 631	15565	16237	16825	17736	19040	20196	21007	21728	22118	22900
FONCIER NON BATI	241	244	265	254	252	259	255	258	261	271	271	298	301

TAUX	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TAXE HABITATION	18,51	18,51	18,51	18,51	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07
FONCIER BATI	15,54	15,54	15,54	15,54	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47
FONCIER NON BATI	36,38	36,38	36,38	36,38	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47

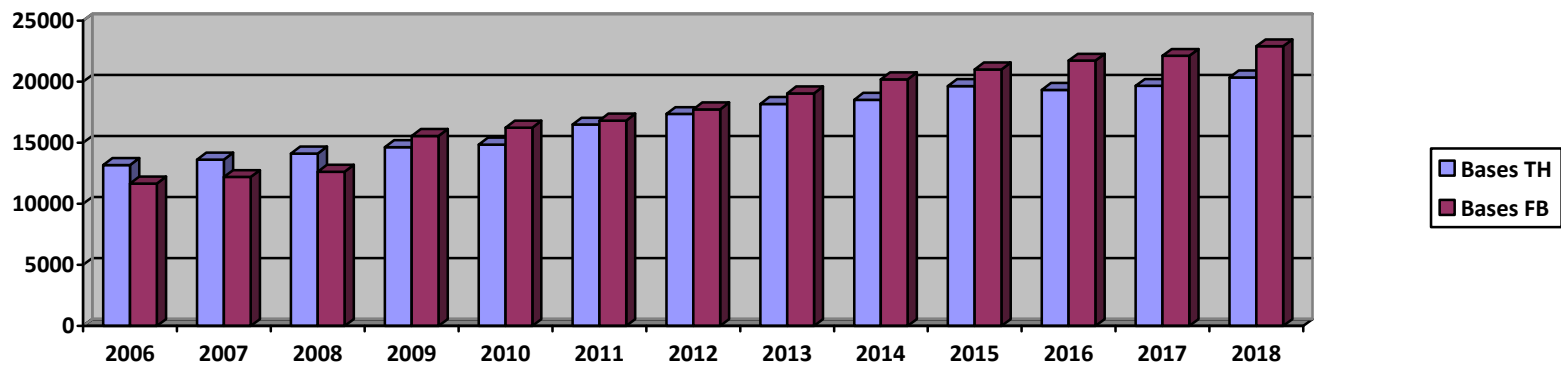
DETAIL DE LA FISCALITE (en K€ courants)

MONTANTS	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fiscalité	4 692	4 867	5 025	5554	5937	6311	6625	7042	7301	7713	7623	7922	8169
dont Produit Fiscal	4 341	4 505	4 674	5220	5600	5978	6277	6700	6965	7361	7366	7543	7766
dont Compensations Fiscales	350	362	350	334	337	332	348	341	336	352	257	379	403
EVOLUTION TOTALE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

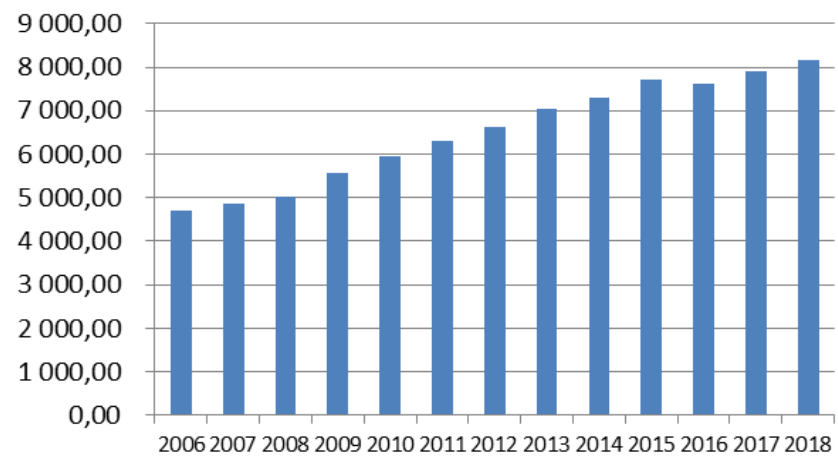
* Pour mémoire, depuis 2004, une nouvelle ventilation de la fiscalité entre Brest métropole et les communes a été mise en place, les taux communaux des impôts ménages s'ajoutant désormais à ceux des communes, sans incidence pour le contribuable.

Depuis la loi de finances 2018, la valorisation des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales s'établit d'après l'inflation réelle de l'exercice n-1. Pour 2019, celle-ci est estimée à 1.6 %.

EVOLUTION DES BASES



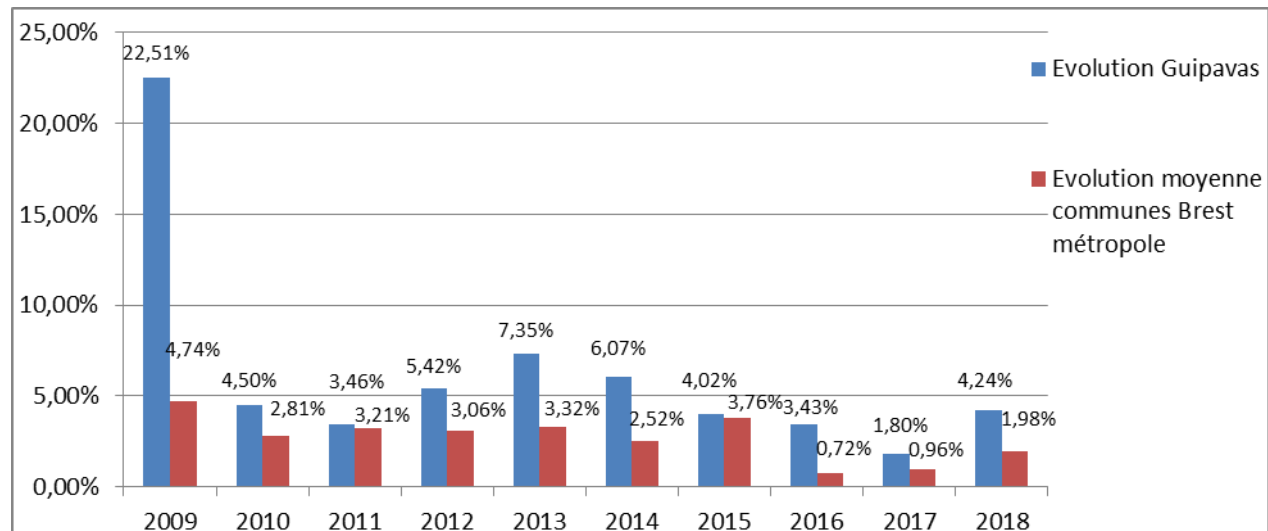
EVOLUTION DES RECETTES FISCALES



EVOLUTION COMPAREE DES BASES DES TAXES FONCIERES SUR LE BATI GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

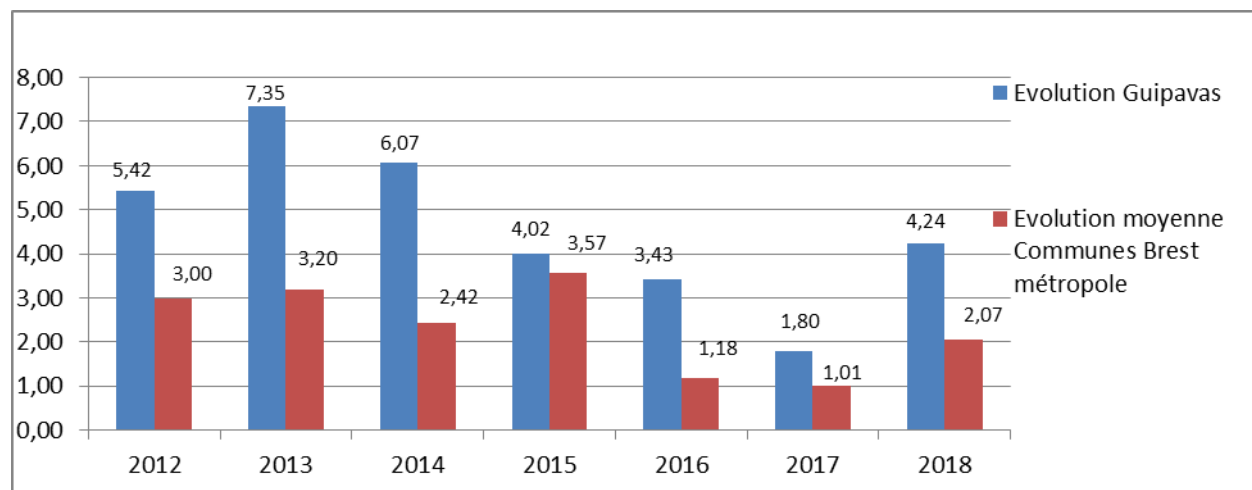
*prévisionnel	2009	N/N-1	2010	N/N-1	2011	N/N-1	2012	N/N-1	2013	N/N-1	2014	N/N-1	2015	N/N-1	2016	N/N-1	2017	N/N-1	2018	N/N-1
BOHARS	2 135 370	4,66%	2 202 479	3,14%	2 255 533	2,41%	2 369 560	5,06%	2 459 327	3,27%	2 530 639	2,90%	2 577 177	1,84%	2 685 000	4,22%	2 729 000	1,60%	2 783 321	1,99%
BREST	137 899 450	3,29%	141 603 548	2,69%	145 616 463	2,83%	149 356 806	2,57%	153 589 187	2,83%	156 792 927	2,09%	162 842 793	3,86%	162 980 803	0,08%	163 613 000	0,39%	166 344 832	1,67%
GOUESNOU	6 099 165	4,38%	6 227 445	2,10%	6 382 872	2,50%	6 530 543	2,31%	6 789 587	3,97%	6 892 494	1,52%	7 102 299	3,04%	7 249 520	2,07%	7 415 000	2,28%	7 555 774	1,90%
GUILERS	4 566 007	4,21%	4 710 677	3,17%	4 941 479	4,90%	5 072 428	2,65%	5 175 162	2,03%	5 374 636	3,86%	5 681 574	5,71%	5 760 958	1,40%	5 838 000	1,34%	5 888 354	0,86%
GUIPAVAS	15 561 823	22,51%	16 262 066	4,50%	16 824 995	3,46%	17 736 155	5,42%	19 039 927	7,35%	20 196 158	6,07%	21 007 256	4,02%	21 727 982	3,43%	22 118 499	1,80%	23 057 311	4,24%
LE RELECQ-K.	10 663 831	3,04%	10 861 265	1,85%	11 364 853	4,64%	11 715 901	3,09%	12 139 339	3,61%	12 340 842	1,66%	12 686 729	2,80%	12 769 094	0,65%	12 965 000	1,53%	13 228 567	2,03%
PLOUGASTEL-D.	10 717 538	4,05%	11 042 857	3,04%	11 526 942	4,38%	11 961 004	3,77%	12 369 871	3,42%	12 655 115	2,31%	13 127 386	3,73%	13 352 539	1,72%	13 911 000	4,18%	14 179 796	1,93%
PLOUZANE	8 478 297	4,35%	8 717 011	2,82%	9 177 911	5,29%	9 712 648	5,83%	10 006 177	3,02%	10 361 638	3,55%	10 664 181	2,92%	10 857 261	1,81%	11 081 000	2,06%	11 372 251	2,63%
T O T A L/moyenne	196 121 481	4,74%	201 627 348	2,81%	208 091 048	3,21%	214 455 045	3,06%	221 568 577	3,32%	227 144 509	2,52%	235 689 395	3,76%	237 384 063	0,72%	239 603 000	0,96%	244 410 206	1,98%

Bases Brest métropole	197 060 089	5,23%	202 910 907	2,97%	209 514 537	3,25%	215 923 690	3,06%	223 254 066	3,39%	228 556 812	2,38%	236 755 284	3,59%	238 272 634	0,64%	240 400 000	0,89%	245 395 258	2,08%
------------------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------



EVOLUTION COMPAREE DES PRODUITS DE TAXES FONCIERES SUR LE BATI
GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

ANNEES	2012	% N/N-1	2013	% N/N-1	2014	% N/N-1	2015	% N/N-1	2016	% N/N-1	2017	% N/N-1	2018	% N/N-1
BOHARS	559 690	5,06	580 893	3,79	597 737	2,90	608 729	1,84	633 488	4,07	644 590	1,60	657 420	1,99
BREST	36 338 511	2,57	37 368 250	2,83	38 147 719	2,09	39 521 946	3,60	39 423 703	-0,25	39 708 875	0,39	40 371 891	1,67
GOUESNOU	1 336 802	2,31	1 389 828	3,97	1 410 894	1,52	1 453 841	3,04	1 555 231	6,97	1 593 484	2,38	1 631 292	2,37
GUILERS	1 024 123	2,65	1 044 865	2,03	1 085 151	3,86	1 147 110	5,71	1 168 143	1,83	1 202 044	2,33	1 236 554	2,87
GUIPAVAS	2 921 145	5,42	3 135 876	7,35	3 326 307	6,07	3 459 895	4,02	3 578 599	3,43	3 642 917	1,80	3 797 539	4,24
LE RELECQ-KERHUON	2 446 280	3,09	2 534 694	3,61	2 576 768	1,66	2 648 989	2,80	2 652 595	0,14	2 707 092	1,53	2 815 039	3,99
PLOUGASTEL- DAOULAS	2 374 259	3,77	2 455 419	3,42	2 512 040	2,31	2 605 786	3,73	2 765 127	6,11	2 900 444	4,18	2 956 487	1,93
PLOUZANE	2 512 662	5,83	2 588 598	3,02	2 680 556	3,55	2 758 824	2,92	2 887 794	4,67	2 997 411	3,59	3 076 194	2,63
T O T A L - Moyenne	49 513 472	3,00	51 098 424	3,20	52 337 172	2,42	54 205 119	3,57	54 664 680	0,85	55 396 855	1,01	56 542 417	2,07
Produit Brest métropole* (taux 0,17 % en 2016 au lieu de 5,75 % en 2015)	6 197 011	6,41	6 407 392	3,39	6 559 581	2,38	6 936 930	5,75	6 948 642	0,17	7 043 720	0,89	7 190 081	2,08



3-5 RATIOS BUDGETAIRES

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

RRF : recettes réelles de fonctionnement

	2006 (12862 h)	2007 (12862 h)	2008 (13953 h)	2009 (14193h)	2010 (14193h)	2011 (14193)	2012 (13933)	2013 (13845)	2014 (13909)	2015 (14052)	2016 (14392)	2017 (14502)	2018 (14702)
Dépenses réelles fonctionnement / population	467	499	521	553	577	625	665	739	770	768	734	757	735
Produit des impositions directes / population	337	353	337	367	398	424	456	485	501	524	513	521	530
Recettes réelles fonctionnement / population	583	735	616	639	696	738	813	839	873	874	836	861	904
Dépenses d'équipement / population	174	209	175	179	199	277	376	390	260	78	76	153	175
Encours de la dette / population	146	122	202	176	291	267	460	625	731	667	596	538	531
DGF / population	103	105	104	129	125	120	124	122	116	95	75	64	62
Dépenses de personnel / DRF	35,96%	37,70%	40,84 %	41,78%	42,37%	44,42%	45,50%	45,18%	48,53 %	47,55	49,67	49,52	48,21
*Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,05	1,05	1,04	1,02	1,05	1,00	0,73	0,82%	0,91%	1	0,88%	0,83%	0,78%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	84,09%	71,09%	88,17%	90,44%	86,77%	87,84%	85,11%	92,37%	94,15 %	94,16	94,48	93,96	83,38
Dépenses d'équipement brut / RRF	29,84%	28,48%	28,50%	27,99%	28,58%	37,54%	46,31%	46,47%	29,88 %	8,75 %	9,04	17,71	19,33
Encours de la dette / RRF	25,09%	16,69%	32,79%	27,54%	41,79%	36,21%	56,60%	74,49%	83,71 %	76,31	71,29 %	62,51 %	58,78

*Recettes fiscales / potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables.

3-6 LES DOTATIONS

Les Dotations :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire**

Le montant perçu en 2018 s'élève à 859 165 € contre 876 076 € en 2017 et 1 011 985 € en 2016.. Il se décompose de la manière suivante :

- une dotation forfaitaire 2017 retraitée de 876 076 €
- une part dynamique de population de + 10 982 € contre + 10 982 € en 2017 (+ 33 623 € en 2016)
- un écrêtement de – 36 888 € contre – 46 970 € en 2017 (– 36 268 € en 2016)

En 2019, selon le projet de loi de finances, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait se stabiliser. La stabilisation ne concerne que l'enveloppe globale et n'empêche pas les augmentations ou les diminutions des montants individuels du fait de l'évolution annuelle des critères mais également du fait des règles de calcul appliquées pour la répartition de la DGF. Ainsi, comme en 2018, le gouvernement propose une hausse de la DSU et de la DSR (+ 90 M€ chacune en 2019) et de la faire peser en totalité au sein de la DGF. Si la progression de la péréquation reste donc financée entièrement par les collectivités locales, ce choix permet d'alléger la ponction opérée sur les variables d'ajustement mais il alourdit les écrêtements appliqués sur la dotation forfaitaire des communes. De la même manière, cela viendra accentuer les baisses individuelles de dotation pour les communes malgré la stabilité de l'enveloppe globale. La commune ne perçoit plus de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) depuis 2016. En 2015, un montant de 65 139 € avait été perçu au titre de la garantie des communes devenant inéligibles.

- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) s'élève à 52 262 € contre 55 139 € en 2017 et 61 265 € en 2016.**

- **Le Fonds de Compensation de TVA**

La commune a perçu en 2018, au titre des dépenses de l'exercice 2017, un montant de 368 504,45 € dont 354 439,98 € pour la partie investissement et 14 064,47 € sur les dépenses de fonctionnement qui font l'objet d'un reversement depuis le 1^{er} janvier 2016 selon les dispositions de la loi de finances 2016 qui a étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie le dispositif FCTVA.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire :** L'assiette de la DSC-part 1 à répartir entre les communes correspond à 40 % de la croissance annuelle des nouveaux impôts économiques perçus par Brest métropole depuis 2011 à savoir : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). Le montant à percevoir en 2018 s'élève à 2 955 € calculés sur l'enveloppe minimale de 50 000 € à répartir entre les communes comme en 2014 et 2015. En 2016 et 2017, la commune avait perçu respectivement 48 432 € et 24 946 €. Pour 2016, il s'agissait d'une répercussion de fiscalité économique liée à une régularisation des provisions opérées dans les comptes d'un important contribuable à la CVAE. Pour 2017, cela s'explique par une mesure votée en loi de finances ayant engendré un pic non récurrent de recettes de taxe sur les surfaces commerciales perçues par Brest métropole.

- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal s'élève à 156 303 € contre 154 750 € en 2017.**

4) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Le Budget Primitif 2019 s'inscrira dans le cadre des axes politiques suivants :

4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté	page 32
4-2) Ressources Humaines	page 33
4-3) Action Sociale	page 34
4-4) Enfance Scolarisée	page 35
4-5) Affaires Culturelles	page 36
4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse	pages 37/38
4-7) Sport et Vie associative	page 39
4-8) Travaux, réseaux de télécommunication et informatique	pages 40/43
4-9) Urbanisme, agriculture, déplacements et vie économique	page 44

4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté

Objectifs :

- Maintenir un niveau de service public efficient face aux nouvelles missions dévolues à l'état-civil
- Accueillir, orienter et accompagner au mieux les habitants dans leurs démarches administratives
- Moderniser les relations avec les administrés
- Renforcer la sécurité des actes et procédures
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur sur le territoire communal
- Assurer le rayonnement de Guipavas, 6^{ème} ville du Finistère, par une communication pertinente
- Mettre en œuvre la réforme électorale et les nouvelles dispositions en vigueur pour le scrutin de 2019 (élections européennes)
- Faire des habitants des citoyens acteurs de la vie locale

Enjeux et actions :

- Garantir la satisfaction des usagers par la qualité des accueils physiques, téléphoniques et électroniques auprès du service à la population
- Faire face, dans un contexte de restrictions budgétaires, à l'augmentation des missions de l'état-civil (Cartes d'identité électroniques, changements de prénoms, PACS...) par une organisation optimisée
- Utiliser de façon perspicace tous les supports de communication
- Informer et accompagner les administrés du fait du redécoupage des bureaux de vote
- Associer et sensibiliser les Guipavasiens au bien-vivre ensemble par les assemblées de quartier et le Conseil Municipal des Jeunes
- Poursuivre la reprise de concessions au cimetière

4-2) Ressources Humaines

Objectifs :

Dans un contexte budgétaire toujours contraint, il convient de s'adapter en maîtrisant les dépenses de personnel, tout en promouvant un dialogue social de qualité, sans remettre en cause le niveau du service rendu à la population.

Bien que la mise en œuvre des mesures nationales représente chaque année une part non négligeable de l'augmentation de la masse salariale, il s'agit d'actionner plusieurs leviers afin de les compenser :

- Réorganiser les services à l'occasion de départs à la retraite ou lors de certaines vacances de postes
- Redéfinir des fiches de postes
- Arbitrer entre régie et externalisation des missions
- Dématérialiser les tâches

Enjeux et actions :

Les actions principales prévues en 2019 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre le prélèvement à la source
- Poursuivre la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels-carrières – rémunérations)
- Continuer à encourager la formation des agents à travers le plan interne et intercommunal
- Réorganiser les services techniques
- Mettre à disposition du personnel des moyens techniques de qualité (exemple : nouveau logiciel service vie associative et sportive)
- Installer le nouveau comité technique suite aux élections professionnelles
- Améliorer les conditions de travail des agents à travers des actions de prévention initiées par le CHSCT ; promouvoir la sécurité au travail et la prévention des risques, y compris les risques psychosociaux
- Etudier de nouvelles pistes de mutualisation avec la Métropole ou d'autres communes
- Réfléchir sur l'assurance prévoyance du personnel dans la perspective d'un nouveau contrat groupe
- Poursuivre la mise en place de la démarche « RGPD » au sein de la collectivité et lancer la réflexion sur la généralisation de la gestion électronique des documents (GED)

4-3) Action Sociale

Objectifs :

- Afin de replacer l'utilisateur acteur de ses démarches, le CCAS s'attachera à proposer des actions innovantes de solidarité en lien avec les besoins constatés mais également à poursuivre les démarches engagées en 2018.
- Dans une logique de contraintes budgétaires, le travail de transversalité et de mutualisation des moyens sera privilégié avec l'ensemble des services municipaux, les associations et les partenaires institutionnels.

Enjeux et actions :

Le CCAS s'efforcera de proposer des actions en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales :

- La politique en faveur du logement conventionné :
 - o Intégration des services d'action sociale dans la réflexion liée à la création et l'attribution des logements sociaux sur la commune
- La politique en faveur des familles :
 - o Poursuite des temps d'échanges « cafés parlotte » autour de diverses thématiques (la jeunesse, les liens familiaux, le vieillissement, le handicap, etc.)
 - o Participation à la semaine du goût et de sensibilisation au gaspillage alimentaire
- La politique en faveur des jeunes :
 - o Développement de la communication sur l'aide Coup de Pouce
- La politique en faveur de l'emploi :
 - o Participation au forum de l'emploi et de la formation professionnelle en partenariat avec la commune du Relecq-Kerhuon
 - o Proposition d'un atelier sur l'image et de la valorisation de soi en amont du forum
- La politique en faveur des seniors :
 - o Mise en œuvre d'un service de transport à la demande
 - o Soutien aux aidants familiaux et lutte contre l'isolement
- La politique en faveur des personnes en situation de handicap
 - o Poursuite des actions de sensibilisation aux handicaps
- La politique en faveur des bénéficiaires de l'aide alimentaire
 - o Organisation de temps de convivialité et d'actions collectives (dégustations, échanges de recettes, relais popote, atelier cuisine, etc.)

4-4) Enfance Scolarisée

Objectifs :

- Permettre aux jeunes Guipavasiens de grandir et s'épanouir dans de bonnes conditions à la fois matérielles et éducatives
- Adapter les services à la hausse des effectifs

Enjeux et actions :

- Mettre en place un groupe de travail élargi ainsi qu'un comité de pilotage pour l'élaboration d'un programme technique détaillé en vue du regroupement sur un même site des écoles de Kérafur et Pergaud
- Etudier la réalisation d'une cuisine centrale pour les écoles communales, les ALSH et la Maison de l'Enfance
- Réaliser les travaux nécessaires à la conservation du patrimoine dans les écoles
- Réaliser les travaux d'accessibilité dans les écoles pour les personnes à mobilité réduite
- Poursuivre la concertation avec les acteurs de la vie scolaire

Investissements 2019 :

- Peinture couloir école primaire Pergaud
- Ravalement maternelle Prévert
- Réfection sanitaires Prévert élémentaire
- Remplacement de volets roulants et réfection de l'éclairage (1^e tranche) école Hénensal
- Poursuite de l'acquisition de matériel informatique
- Renouvellement et acquisition de matériel technique pour le service périscolaire
- Acquisition de mobilier pour équiper une classe

4-5) Affaires Culturelles

Objectifs :

- Promouvoir une dynamique culturelle qui soit porteuse de l'image, de la notoriété de Guipavas et qui contribue au renforcement de son attractivité

Enjeux et actions :

- Développer le programme des actions culturelles de l'Awena en capitalisant notamment sur le savoir-faire du réseau des médiathèques
- Rechercher de nouvelles formes de partenariats avec les associations locales pour continuer à renforcer la vitalité culturelle de Guipavas
- Poursuivre la sensibilisation de la jeunesse à la culture notamment en association avec le projet éducatif local
- Faire œuvre de créativité et d'initiative dans la programmation de l'Alizé : en faire un laboratoire d'actions culturelles, de créations artistiques et de valorisation du patrimoine. Renforcer les animations déjà existantes (fête du patrimoine, salon d'automne, animations de Noël, fête de la musique, fanfares en fête, fête de la Bretagne, fête de l'été, ...) et développer les actions hors les murs
- Faire de la culture un vecteur de citoyenneté, de lien social (billetterie sociale CCAS- Alizé-Awena)
- Renforcer les partenariats avec les producteurs privés afin, notamment, d'étayer l'offre de spectacles « grand public » à l'Alizé
- Etre acteur dans la mise en place d'une équipe de bénévoles pour l'Alizé

Investissements 2019 :

Alizé

- Améliorer l'accueil du public, les qualités techniques du bâtiment et les conditions de fonctionnement du service par :
 - l'acquisition d'une nouvelle nacelle élévatrice
 - l'acquisition de 200 chaises confort
 - l'acquisition de 3 projecteurs PC 2KW
 - l'acquisition de micros HF (serre-tête et main)

Awena

- Poursuivre le développement des fonds documentaires

4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse

Petite Enfance

Objectifs :

- Répondre au mieux aux besoins des familles
- Améliorer la qualité d'accueil
- Permettre une meilleure visibilité des offres d'accueil et activités sur la commune
- Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant en tenant compte de ses besoins, des évolutions sociales et des demandes atypiques

Enjeux et Actions :

- Proposer un forum « Petite enfance » afin de faire connaître les modes de gardes et activités proposées sur le territoire
- Accompagner les familles dans leur recherche de mode de garde sur le territoire en faisant du RPAM l'interlocuteur privilégié
- Poursuivre le service « garde relais » sur des horaires élargis pour répondre aux besoins ponctuels, aux situations d'urgence et à des horaires atypiques
- Ecouter, conseiller et permettre l'échange entre familles par le biais du LAEP « la bulle d'air »
- Proposer des conférences et des spectacles à destination du jeune enfant, de sa famille et des professionnels
- Maintenir la formation et l'analyse de pratiques pour les professionnels de la petite enfance

Investissements 2019 :

- Agrandissement de l'espace des bébés à la maison de l'enfance
- Acquisition d'une structure de motricité

Enfance & Jeunesse

Objectifs :

- Développer des activités en rapport avec le projet pédagogique en tenant compte du bien-être des enfants
- Optimiser et élargir l'ouverture des structures d'accueil
- Accompagner les jeunes pour leur donner l'envie de s'impliquer davantage dans la vie locale,
- Répondre au mieux à la demande et aux besoins des familles

Enjeux et Actions :

- Poursuivre le conseil municipal des jeunes
- Développer un nouvel ALSH 2/6 ans dans les locaux de l'école Prévert
- Faire évoluer le PEL
- Diversifier toujours les activités proposées aux jeunes
- Proposer un nouveau séjour au printemps, axé sur la voile
- Maintenir la formation et l'analyse des pratiques pour les professionnels
- Poursuivre les « actions passerelles » entre les différentes structures
- Renouveler les quartiers d'été avec l'intervention des associations guipavasiennes
- Poursuivre les mercredis du sport

Investissements 2019 :

- Travaux de réaménagement du 1^e étage Maison des jeunes
- Acquisition de matériel informatique
- Acquisition d'un bureau
- Acquisition d'une table de ping-pong extérieure

4-7) Sport et Vie Associative

Objectifs :

- Conforter les clubs et associations dans leur développement, afin de favoriser la pratique de sports très variés et la découverte de techniques et pratiques artistiques
- Promouvoir l'image de la commune « Guipavas, ville sportive »
- Apporter aux associations les réponses les plus appropriées à leurs demandes

Enjeux et actions :

- Aider les associations par le biais de subventions et de contrats de partenariat, par la mise à disposition de salles et de terrains entretenus, ainsi que de matériel renouvelé
- Trouver des solutions de repli pour les travaux de la salle de Kerlaurent au 1^{er} semestre
- Continuer à œuvrer avec les responsables associatifs pour l'élaboration de projets communaux
- Améliorer les conditions d'accueil des adhérents des associations

Investissements 2019 :

- Réalisation du complexe de tennis : lancement de la phase travaux
- Travaux de réhabilitation de la salle omnisports de Kerlaurent
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un boulodrome sur le secteur de Coataudon
- Installation d'algecos pour le transfert du club de vélo AS Tourbian
- Réalisation d'un espace multigénérationnel au Douvez
- Salle Jean Monnet : réhabilitation de la cuisine (locaux + équipements)
- Acquérir des équipements nécessaires à une optimisation de fonctionnement du service (logiciel réservation des salles)
- Acquisition de matériel et mobilier divers (tapis – sono – bloc escalade – matériel de sport – complément mobilier – complément de vaisselle)

4-8) Travaux, Réseaux de télécommunication et informatique

Travaux

Objectifs :

- Continuer la démarche, engagée en 2018, de maîtrise des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Les besoins ont été recensés avec nos différents partenaires. Les travaux proposés de rénovation et de construction tiennent compte de ces besoins et des possibilités financières de la ville.
- Cette politique permet également de financer les travaux de maintenance et d'amélioration des équipements communaux.

Enjeux et actions :

- En 2019, la municipalité va continuer sa politique de rénovation des salles de sport.
- En 2017, une première tranche de travaux a été réalisée salle Jean Kergoat. Cette première tranche de travaux a consisté à réaliser la réfection de l'enveloppe de la salle 1, l'isolation thermique des façades et de la toiture, la réfection des châssis vitrés, de l'éclairage de la salle, le remplacement du parquet, ainsi que la mise en conformité électrique et incendie.
- En 2018, une deuxième tranche de travaux a été réalisée. Ils ont concerné la réfection complète des vestiaires ainsi que la réfection de la salle n° 3 (changement de la toiture, du bardage, isolation, éclairage, réfection du sol sportif, création d'un sas pour la mise en accessibilité).
- Les travaux 2019 vont consister à rénover la salle omnisports de Kerlaurent.

La ville de GUIPAVAS a inscrit dans sa programmation pluriannuelle 2017-2020, la réalisation d'un complexe de tennis sur le site du Moulin Neuf. Cet équipement permettra à la ville de disposer d'une structure adaptée à la pratique du tennis et va libérer les deux structures actuelles pour les autres disciplines sportives.

Rénovation de la salle omnisports de Kerlaurent : Cet équipement vieillissant ne répond plus aux attentes des utilisateurs (associations sportives et écoles) aux besoins d'accueil du public et aux projets sportifs des associations. Il n'a pas fait l'objet de mise aux normes et d'entretiens importants depuis sa réalisation en 2001. Une rénovation partielle du bâtiment sera réalisée en 2019, l'objectif étant d'améliorer les conditions de pratique sportives pour les différentes associations.

Les travaux qui dureront 5 mois comprendront :

- La réfection de la toiture de la salle omnisports et de la salle de tennis de table. La toiture en amiante ciment sera remplacée par un complexe d'étanchéité aux normes RT 2012.
- Le remplacement du bardage actuel par des panneaux sandwichs et des translucides en polycarbonates en façades Sud Est et Nord Ouest
- La réfection de l'ensemble de l'éclairage sur l'ensemble des 3 salles
- La pose d'un faux plafond dans la salle de tennis de table
- Le remplacement des 6 portes extérieures

Les travaux doivent débuter à la mi-janvier 2019.

Aménagement d'une salle de tennis sur le site du Moulin Neuf : La section tennis de l'association « les Gars du Reun » (GDR) compte actuellement 353 licenciés, un comité directeur de 13 membres et 6 salariés ce qui en fait le 4^{ème} club du FINISTERE. Le club de tennis de l'Amicale Laïque de COATAUDON (ALC) compte également 12 licenciés. Actuellement la pratique de ce sport se déroule dans deux salles omnisports avec une occupation parfois difficile compte-tenu des créneaux horaires. Cette situation ne permet pas le développement du nombre de licenciés et empêche de fidéliser le haut niveau de la commune. Les salles omnisports de la commune sont principalement utilisées en journée par les établissements scolaires. Compte-tenu de cette situation, la commune a étudié la construction d'un pôle tennis sur le complexe sportif du site du Moulin Neuf.

Le projet consiste à construire un bâtiment avec 4 courts de tennis couvert, 2 terrains de padel, un club house et des locaux administratifs et techniques. Il comprend également 4 courts extérieurs en terre artificielle, 1 court extérieur en enrobés et un beach tennis. L'ensemble sera clôturé. Une voirie et des parkings compléteront l'opération.

Réalisation d'un lotissement communal : La ville de GUIPAVAS est propriétaire de terrains, rue Marie Curie, d'une superficie de 6933 m². La commune par décision du conseil municipal du 15 avril et 4 juillet 2018 a décidé de réaliser un lotissement communal favorisant l'accession à la propriété de primo-accédants. Un permis d'aménager a été déposé le 14 novembre 2018. Le lotissement comprend 14 lots dont un lot destiné à la création de six logements locatifs sociaux par Brest Métropole Habitat. Les travaux d'aménagement doivent débuter au printemps 2019.

Agenda d'accessibilité programmé : La réglementation, par la loi 2005-102 du 11 février 2005, oblige les propriétaires de bâtiments recevant du public à se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), a modifié les dispositions de la loi du 11 février 2005. Les gestionnaires des ERP ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap). Le cadre de l'Ad'Ap a été défini par le décret du 5 novembre 2014. Il comprend un état des lieux des établissements en matière d'accessibilité, la description chiffrée pour chaque établissement des travaux nécessaires à sa mise en conformité et une planification de réalisation des travaux dans un délai déterminé de 3 ans pour les petits patrimoines qui peut être porté à 6 ans si l'importance des travaux le justifie et pour les patrimoines incluant plusieurs ERP. L'Ad'Ap est un outil de stratégie patrimonial de mise en accessibilité associé à une programmation budgétaire.

La commune a réalisé un audit d'accessibilité pour les ERP de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie de la commune, et établi un agenda d'accessibilité. Le Conseil Municipal du 14 décembre 2016 a approuvé le dossier Ad'Ap. La commission consultative Départementale de sécurité et d'accessibilité du 21 mars 2017 a émis un avis favorable. Le Préfet du Finistère, par arrêté du 30 mars 2017, a accordé un délai d'exécution de deux périodes de 3 ans maximum pour mettre en œuvre l'agenda d'accessibilité programmé. Le Montant des travaux à réaliser sur 6 ans est de 1 070 160 € TTC. En 2019 une tranche de travaux d'un montant de 274 800 € TTC est programmée.

Maintenance du patrimoine communal : La ville de Guipavas dispose d'un patrimoine immobilier de 49 000 m² qu'il convient d'entretenir et d'adapter aux besoins de la collectivité. Cette politique de maintenance du patrimoine communal va se poursuivre en 2019 avec, entre autres, les travaux suivants :

- Travaux de sécurité dans l'ensemble des bâtiments, contrôles techniques, plan de prévention de mise en sécurité (PPMS), contrôle de qualité de l'air
- Ecole de Kerafur, réalisation d'un local pour les poubelles
- Ecole Pergaud, réfection des peintures des couloirs (RDC,R+1+préau)
- Ecole maternelle Prévert, traitement phonique de la salle de sieste et ravalement
- Ecole primaire Prévert, réfection des sanitaires
- Groupe scolaire Henensal, remplacement des volets roulants

- Ecole de Kerafloc'h, ravalement partiel
- Salle Jean Monnet, réfection de la cuisine
- Centre culturel Alizé, réalisation d'une loge, pose d'un cache-moineaux façade Sud Est
- Salle du Douvez, réfection du sol de la grande salle
- Maison des jeunes, aménagement à l'étage d'un espace 6/8 ans
- Maison de l'enfance, extension de la section des bébés
- Stade Eric Lamour, remplacement du filet pare-ballons
- Complexe de Pontanné, pose d'un tourniquet et d'un tunnel
- Salle Jean Kergoat, réfection de la toiture, sol et bardage du club-house
- Salle omnisports de Kerlaurent, raccordement au réseau d'eaux usées et réfection du stationnement aux normes d'accessibilité
- Terrain de foot synthétique de Kerlaurent, pose d'un tourniquet et remplacement d'un pare-ballons
- Extension de la salle de Kerlaurent, avec du modulaire pour créer un local pour les cyclistes et un sas de liaison
- Atelier technique, remplacement du portail et de la clôture et démolition du quai de chargement
- Ancien presbytère, aménagement de places de parking
- Local associatif du Douvez, ravalement
- Espace Simone Veil, aménagement d'un terrain communal
- Gendarmerie, ravalement de 3 bâtiments
- Eglise, renforcement du beffroi et brides de cloche 2
- Cimetière achat d'un columbarium
- Réfection des peintures et des sols du logement d'urgence situé au rez-de-chaussée du logement Prévert

Vidéoprotection :

Ces dernières années, plusieurs dégradations et effractions ont été perpétrées de façon récurrente sur les bâtiments communaux : AWENA – ALIZE – Salle Jean-Monnet – Mille-Club – écoles – véhicules, entraînant des dépenses importantes de réparation pour la collectivité. Bien que la commune dépose plainte systématiquement, il est souvent difficile pour la gendarmerie de retrouver les auteurs des faits, qui agissent souvent de nuit.

Plusieurs communes qui ont fait le choix de la vidéo protection des bâtiments communaux et de leurs abords ont constaté l'effet dissuasif de ces équipements et la diminution des dégradations. Afin d'assurer la sécurité collective dans le respect des libertés individuelles, l'installation d'un tel dispositif est bien entendu très encadré par la loi et soumis à autorisation préfectorale.

Ce projet sera soumis en 2019 à la discussion en commission et à la validation du conseil municipal.

Développement durable

Objectif :

- réduire les dépenses d'énergie dans les bâtiments communaux

Enjeux et actions :

- Aider les particuliers à maîtriser les consommations d'énergies
- Mobiliser et sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs du territoire pour obtenir des impacts sur les aspects climats et énergie

La commune s'est engagée dans le cadre d'une convention avec l'Etat dans un programme d'action (Territoire à énergie positive pour la croissance verte)

Des relevés mensuels des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité sont réalisés mensuellement afin de détecter les anomalies de consommation

4-9) Urbanisme, agriculture, déplacements et vie économique

Objectifs :

- Accompagner et gérer le développement de la commune sur le plan économique et habitat, en tenant compte des activités déjà présentes, en permettant aux nouveaux arrivants de se loger tout en préservant la qualité de vie, en limitant l'emprise foncière mais en recherchant également la possibilité d'offrir une offre diversifiée aux acquéreurs.

Enjeux et actions :

- Finaliser les travaux sur le schéma de référence afin d'aboutir à un document de synthèse sur la stratégie de développement de la commune à moyen et long terme
- Poursuivre les études sur la zone économique de Lanvian
- Œuvrer au choix de la voie de maillage de Lanvian, en concertation avec le Conseil Départemental et Brest Métropole ; ce projet étant une priorité pour la commune
- Travailler sur la poursuite de l'ouverture à l'urbanisation de la zone économique du Forestig
- Poursuivre les études sur la zone économique future (2 AUe) de Saint-Thudon, située à l'Ouest de l'existant
- Œuvrer, dès l'obtention du permis d'aménager, à la viabilisation du lotissement communal du Menhir, rue Marie Curie, et procéder à la mise en vente des lots, avec la priorité du maintien de jeunes ménages primo-accédants sur la commune
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur de Coataudon et du Rody en intégrant dans la réflexion l'interface avec les secteurs urbanisés existants et à venir plus au Nord (Froutvén, Kerlaurent)
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur Froutvén, Penanrun
- Poursuivre les études sur les possibilités de réserves foncières pour de futurs équipements communaux
- Préempter pour l'acquisition des anciens locaux de l'entreprise Marin en prévision du transfert des services techniques municipaux
- Développer l'urbanisation des lotissements en cours (Kerflocc'h, Kerida, Kerbasquiou, Goarem Vors Nord, les Hauts de Kerdanné)
- Poursuivre avec la cellule foncière de la Métropole et la Chambre d'Agriculture la politique de compensation pour les agriculteurs concernés par la création et/ou l'extension de ZAC économiques (Lavallot, St Thudon...) lors de cessation d'activités

CONCLUSION

La stratégie et les positions retenues dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires 2019 tiennent compte de la participation des communes à l'effort national de redressement des comptes publics.

A travers la réduction des concours de l'Etat, la Collectivité est incitée à diminuer ses dépenses de fonctionnement, à maîtriser ses charges afin de ne pas dégrader l'épargne nette et ne pas avoir à recourir massivement à l'emprunt pour financer les investissements.

Ce budget 2019, comme le précédent, s'inscrit ainsi dans le respect des préconisations de l'audit réalisé par le cabinet Ressources Consultants Finances (RCF), dont la maîtrise du ratio d'endettement.

Toutes les orientations budgétaires définies ici l'ont été dans le respect des trois piliers du développement durable : social, économique et environnemental.

Malgré les lourdes contraintes financières subies par la Collectivité, en s'engageant à ne pas augmenter la fiscalité, la Municipalité agit pour faire de Guipavas, 6^{ème} ville du Finistère, une ville dynamique offrant une belle qualité de vie à ses habitants, une ville à l'écoute de ses administrés et tournée vers son avenir.